



PRÉFET DU FINISTÈRE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

PROJET DE RÉALISATION D'UN FORAGE

COMMUNE D'ARZANO

Le projet de création d'un forage en soutien d'une réserve de reprise pour exploiter la ressource en eau souterraine nécessaire à la culture de légumes de l'exploitation de M. Jacques CORDROC'H au lieu-dit Kerhouarnel à Arzano est soumis à enquête publique.

En raison de la crise sanitaire du virus COVID-19, l'enquête publique a été interrompue par décision du tribunal administratif de Rennes le 17 mars 2020. Elle reprend pour la durée restante de 10 jours le lundi 22 juin 2020 à 9h00 et se termine le mercredi 1^{er} juillet à 16h30.

Le préfet du Finistère est l'autorité compétente pour délivrer l'autorisation environnementale préalable au projet.

Le dossier d'enquête publique, comprenant l'étude d'impact et l'information relative à l'absence d'observations de la MRAE Bretagne, est consultable sur :

- Internet : <http://www.finistere.gouv.fr/Publications/Publications-legales> et <https://www.projets-environnement.gouv.fr> Le public peut formuler ses observations et propositions par courriel au commissaire enquêteur à : mairie@arzano.fr . Ces observations sont consultables dans les meilleurs délais sur le site internet susmentionné ;
- support papier, à la mairie d'Arzano.

Le public est invité dans la mesure du possible à consulter le dossier sur le site internet des services de l'État préalablement à son déplacement en mairie de manière à éviter de trop nombreuses manipulations du dossier sur place.

Le public peut consigner, en apportant son stylo, ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête ou les adresser par voie postale à : mairie d'Arzano – 1, place de la Mairie – 29300 ARZANO. Elles sont annexées au registre d'enquête.

Exceptionnellement les observations inscrites ou annexées au registre sont mises en ligne sur le site internet des services de L'État.

Le commissaire enquêteur, M. Jacques SOUBIGOU, officier de gendarmerie en retraite, reçoit le public :

mercredi 1^{er} juillet 2020 de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont tenus à la disposition du public, à la mairie d'Arzano ainsi qu'à la préfecture du Finistère et sur Internet aux adresses internet susmentionnées, à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Toute information complémentaire sur le dossier peut être demandée auprès du bureau d'études géologiques GéoSen – 5, rue de Languernais – 44350 SAINT-MOLF – M. Serge BONNION – bonnion@orange.fr – 06 11 42 47 98.

Avant tout déplacement, il appartient au public de contacter les services de la mairie afin de prendre connaissance des mesures sanitaires à respecter.